



INFO PRESSE

— 18.05.11



LE BATIMENT BASSE CONSOMMATION, DEJA UNE REALITE DANS LA CONSTRUCTION ET LA RENOVATION LANCEMENT DU PREBAT 2

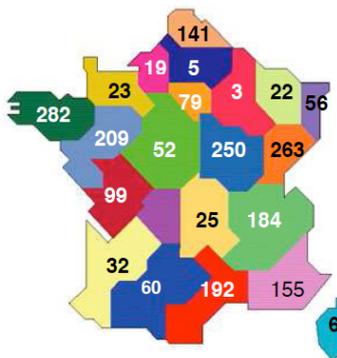
L'ADEME lance aujourd'hui, avec les Ministères du Développement Durable, de l'Economie, de l'Enseignement Supérieur et de la Ville, la deuxième phase du PREBAT, la Plateforme de Recherche et d'Expérimentations sur l'Energie dans le Bâtiment.

Cette initiative coordonne la recherche nationale en faveur de constructions ou de rénovations « basse consommation », afin de contribuer à réduire par 4 les émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment conformément au Plan Climat 2004-2012.

PREBAT 1 : un bilan positif avec 2 200 bâtiments basse consommation soutenus par l'ADEME

La construction et la rénovation des 2 200 bâtiments exemplaires soutenues par l'ADEME dans le cadre du PREBAT 1 ont d'ores et déjà permis de démontrer qu'il est aujourd'hui possible d'atteindre la basse consommation à coût maîtrisé grâce aux techniques existantes. Grâce à ces démonstrateurs, les meilleures solutions et les techniques d'optimisation ont pu être plus largement diffusées auprès des professionnels du bâtiment.

Les appels à projets Bâtiments Basse Consommation lancés par l'ADEME et les Régions dans le cadre du PREBAT depuis 2006 offrent un panel assez complet d'opérations, avec leurs caractéristiques techniques et économiques, portant sur des bâtiments courants et représentatifs. Parmi les 2 200 projets de bâtiments aidés, 55% concernent le résidentiel (maisons individuelles et logements collectifs).



- 1,8 million de m² shon – 59% pour le résidentiel, 41% pour le tertiaire
- 230 opérations représentant près de 500 bâtiments livrés à fin 2010 – 155 bâtiments en logements collectifs, 200 maisons individuelles, 125 bâtiments en tertiaire
- 25 opérations à énergie positive : ces réalisations produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment grâce à la production photovoltaïque – 3 opérations de logements collectifs, 7 opérations de maisons individuelles et 15 opérations tertiaires

Les bâtiments exemplaires du PREBAT par région

Le coût moyen se situe désormais à près de 1300 euros HT/m² SHON¹ pour les logements collectifs neufs. Si la construction d'un bâtiment BBC représente encore un surcoût de l'ordre de 10% à 15%, celui-ci doit être mis au regard des économies d'énergie réalisées sur la durée de vie du bâtiment (consommations d'énergie divisées par deux par rapport à un bâtiment respectant la réglementation). L'application de la réglementation thermique 2012 dès fin 2011 aux

¹ Surface hors œuvre nette

bâtiments tertiaires et publics, devrait, par ailleurs, stimuler l'offre de produits et de technologies et faire baisser les coûts.

Construction de maisons individuelles « Logement T3 n°3 » en Haute-Saône

Ce projet, présenté par la SA Habitat&Territoires, est un programme de six pavillons locatifs répartis en deux types : 3 pavillons de type T3 et 3 pavillons de type T4.

Les caractéristiques constructives de ces pavillons sont les suivantes : orientation des vitrages au sud pour favoriser les apports solaires passifs, traitement des risques de surchauffe d'été par l'installation de brise-soleils, inertie thermique importante par le biais de la structure en brique monomur de terre cuite. Une sensibilisation sur l'étanchéité à l'air et les techniques de mise en œuvre ont été mises en place à destination des différents acteurs de ce projet.

Le projet présente une consommation énergétique prévisionnelle de **59,05 kWh_{ep}/m²/an** (niveau du label BBC Effinergie dans cette zone climatique : 65 kWh_{ep}/m²/an). Le coût des travaux, pour l'ensemble du projet, est de **1054 eurosHT/m²shon**.

Ce programme est lauréat d'un appel à projet lancé par l'ADEME et la Région Franche-Comté, mais aussi labellisé BBC-Effinergie.

Retrouvez la fiche détaillée de cette opération, ainsi que celles des autres bâtiments démonstrateurs issus du PREBAT, sur www.observatoirebbc.org

PREBAT 2 : un dispositif encore renforcé

Premier financeur du PREBAT 1, l'ADEME prolonge cette année son rôle d'**acteur de la performance énergétique des bâtiments**, en poursuivant sa collaboration avec le PREBAT 2 tant au niveau national qu'au niveau régional.

Sont ainsi lancées les actions suivantes :

- Appel à manifestation d'intérêt sur les "bâtiments et îlots à énergie positive et à bilan carbone minimum" dans le cadre des Investissements d'Avenir
- Appels à projets régionaux du PREBAT pour des bâtiments exemplaires, avec une priorité donnée à la rénovation, conformément aux orientations stratégiques de l'ADEME et du PREBAT 2
- Programme d'études et de recherches socio-économiques, dans le cadre duquel l'ADEME pilotera deux groupes-projets :
 - « Pratiques, usages et évolutions démographiques »
 - « Equipements, usages et comportements des ménages vis-à-vis de l'eau chaude sanitaire »

En complément de ces actions, l'ADEME continuera de déployer des **dispositifs de formation pour aider les professionnels à relever le défi de la performance énergétique**. En effet, si les bâtiments exemplaires ont été réalisés avec des techniques classiques ou en développement (systèmes de chauffage performants, renforcement de l'isolation ou utilisation de matériaux bio-sourcés...), les niveaux de performance énergétique à atteindre, ainsi que la technicité, le réglage et la maintenance des équipements à mettre en œuvre, nécessitent une adaptation de la profession. Des dispositifs de formation et d'accompagnement des professionnels sont ainsi toujours en place, comme les programmes **FEEBAT, PRAXIBAT, e-nergieBAT, ou encore le réseau des centres de ressources BEEP**.

Pour en savoir plus : <http://formations.ademe.fr>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr